

Objectif 11 Préserver les milieux aquatiques : maintenir les continuités écologiques des torrents, restaurer le fonctionnement naturel des lacs et protéger les zones humides des perturbations d'origine humaine
MARCoeur 12 relative au renforcement de populations et la réintroduction d'espèces

MARCoeur 12 relative au renforcement de populations et la réintroduction d'espèces - En lien avec [l'article 5](#) du Décret n° 2009-486 du 29 avril 2009 du parc national du Mercantour

Les mesures précisent notamment les périodes et lieux des opérations et prévoient des opérations de communication sur ces mesures.

Page 63 de la Charte PNM

Référence ID de l'article : #1946

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-08-25 13:40